

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE – RENDU

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

C.I.A.S DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT

DE

LIBOURNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 15 Novembre 2021

Convocation du 2 Novembre 2021

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le 15 Novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Membres élus présents : 9

Messieurs BAYARD Jean-Marie -GALAND Jean –

Mesdames BOULIN Sylvie — EYHERAMONNO Mauricette – GREAULT Valérie –

JANICOT Laurine – LOCHON Nathalie — LESCOUL Caroline – REGIS Marie France

Membres civils présents : 4

Mesdames CHAUDET Sylvie - LARROCHE Claude -

Messieurs De CHALUP Hugues - TESSIER Pascal.

Pouvoir : 0

Excusés : Mesdames CANO DUMONT Geneviève - CHAILLE Corinne – DAROLLE Nicole – GIRAUD Denise – PARACHOU Véronique – PINAUD Véronique – TILLET FAURIE Martine -

Monsieur HENRY Christophe.

Secrétaire de séance : Madame Caroline LESCOUL

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 16 Juin 2021

Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S, le Procès-Verbal du 16 Juin 2021.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

➤ adoptent à l'unanimité des membres présents, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CIAS en date du 16 Juin 2021.

2/ Autorisation de transférer une subvention du budget 62100 au budget 62103

Considérant que la subvention d'équilibrage versée au budget 62100 par la Communauté de Communes peut être reversée au budget 62103 en partie ou en totalité, afin d'équilibrer celui-ci.

Il est proposé de reverser 150 000 € du budget 62100 CIAS du Fronsadais vers le budget 62103 AMD CIAS du Fronsadais.

Il est rappelé que l'année dernière, le versement avait été de 165 000 € et que le seuil de rentabilité du service avoisine les 56 000 heures de prestation. La subvention est conséquente car actuellement on peine à effectuer 45 000 heures de prestation faute de personnel.

La Présidente demande à être habilitée pour effectuer ce transfert.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais :

➤ se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents pour le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de 150 000 € du budget 62100 CIAS du Fronsadais au budget 62103 AMD CIAS du Fronsadais.

3/ Provisions pour risques et charges Budget 62103 C.I.A.S Fronsadais

Vu l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants.

Vu l'état des restes à recouvrer du budget 62103 AMD CIAS DU FRONSADAIS au 31/12/2020 selon la situation arrêtée au 16/07/2021 faisant apparaître un montant de :

- 627,61 € pour 2020
- 718,55 € pour 2019
- 1 335,46 € pour 2018
- 1 151,21 € antérieur

soit un montant total de 3 832,83 €.

Considérant que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Soucieux d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, le CIAS souhaite mettre en œuvre une provision pour risques et charges destinée à couvrir un risque ou une charge qui générera une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours.

Considérant qu'il convient pour l'année 2021, de prendre une provision de 1 680,05 € selon la méthode forfaitaire d'évaluation de la provision suivante :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créance année courante	0%
Créance émises en N-1	10%
Créances émises en N-2	20%
Créances émise en N-3	50%
Créances antérieures	70%

Etat des restes à recouvrer du budget 62103 AMD CIAS DU FRONSADAIS sur pièces prises en charge au 16/07/2021 (HELIOS) :

4111 Redevables-Amiable		Application mode de calcul	
Exercice	Montant total	Part de provisionnement	Montant de provisions
2020	115,92	10%	11,59 €
2019	669,51	20%	133,90 €
2018	377,52	50%	188,76 €
Antérieurs	80,98	70%	56,69 €
Provision à constituer			390,94 €

4161 Créances douteuses		Application mode de calcul	
Exercice	Montant total	Part de provisionnement	Montant de provisions
2020	511,69	10%	51,17 €
2019	49,04	20%	9,81 €
2018	957,94	50%	478,97 €
Antérieurs	1070,23	70%	749,16 €
Provision à constituer			1 289,11 €

➔ **Montant de la provision à inscrire au compte 6817 du budget 62103 AMD CIAS du FRONSADAIS : 1 680,05 €**

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais :

➤ **Acceptent à l'unanimité des membres présents, la création d'une provision pour risques et charges et actent de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie de Libourne.**

➤ Fixent le montant de la provision pour risques et charges imputée au compte 6817 du budget 62103 AMD CIAS du Fronsadais à 1 680.05 €

4/ Revalorisation du tarif des prestations pour les usagers ne bénéficiant pas de prise en charge par un organisme (Département ou Caisse de retraite)

Madame la Présidente énonce que dans le cadre du service d'aide à domicile, il est donné la possibilité de répondre à des sollicitations de personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, pour des prestations d'aide à l'entretien ou à la personne.

De même, il est précisé que certains usagers qui bénéficient déjà de nos services via une prise en charge par un organisme peuvent solliciter des heures complémentaires au tarif fixé par le C.I.A.S du Fronsadais.

Considérant que le coût de revient de ce service a augmenté, Madame la Présidente soumet à l'aval des membres du Conseil d'Administration du CIAS, l'approbation de la revalorisation du tarif des prestations, applicable aux 2 typologies d'usagers précités.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 22,50 € pour les prestations du lundi au samedi inclus.
- 24,00 € pour les prestations des dimanches et jours fériés.

Il est précisé que cette revalorisation est opérée également par les caisses de retraite et les mutuelles car il est un fait avéré que le coût de revient réel d'une 1 heure de prestation de service reste encore supérieur au tarif d'aide appliqué par les différents organismes.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais :

➤ approuvent à l'unanimité des membres présents, la revalorisation du tarif des prestations telle que présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les usagers qui ne bénéficient d'aucune prise en charge par un organisme ou ceux qui sollicitent des heures complémentaires à leur prise en charge octroyée par une institution.

Il est fait un point par Charline SERDOT sur le service d'aide à domicile où il est évoqué à nouveau les problématiques de recrutement de personnel opérationnel ne permettant pas à notre entité de satisfaire à toutes les sollicitations de nos usagers et nous contraignant à refuser des plans d'aide.

Il est annoncé que notre service portage de repas à domicile qui a longtemps stagné en terme de nombre d'utilisateurs a connu un essor pas négligeable depuis que nous avons souscrit avec le nouveau prestataire. La qualité semble être au rendez-vous, de même le prix n'a pas l'air d'être un frein, seule la partie administrative demande à être fortement améliorée.

Concernant, le service transport à la demande, il est rappelé qu'il est ouvert à tout le monde, même à un accompagnant gratuit à partir du moment où il est présent sur tous les déplacements en tant qu'accompagnateur. Il est énoncé que le prix d'un aller simple est de 2 € et l'aller-retour est de 3.60 € actuellement.

Madame SERDOT fait part de son idée de mettre en place cette année un concours du meilleur sapin qui permettrait d'apporter une animation à nos bénéficiaires qui souvent ne voient pas l'intérêt de décorer un sapin.

Madame Claude LARROCHE fait remarquer que l'initiative est intéressante à la condition qu'il soit pris en compte la dimension écologique.

Cet argument a trouvé écho auprès des membres du CIAS qui ont partagé cet avis et proposé que soit également proposé un concours de la meilleure décoration faite avec des matériaux de récupération par exemple.

Pour ces deux concours, il a été acté qu'il pourrait être proposé en tant que récompense, une semaine de livraison de repas à domicile gratuite.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

La secrétaire de séance



Caroline LESCOUL

La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais



Marie-France REGIS

